

## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 19 mars 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

### 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

### 2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard

Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis

Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy

Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

24-03-059

### 3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Programme pour station de nettoyage – lavage pour embarcations nautiques

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**24-03-060**                      **4.            Programme pour station de nettoyage – lavage pour embarcations nautiques**

ATTENDU QUE le programme « Stations de nettoyage d'embarcations » participe à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE) et les organismes pathogènes de la faune aquatique en encourageant l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations visant à prévenir l'introduction ou la propagation de ces espèces indésirables;

ATTENDU QUE cela contribue à la réduction de l'impact négatif des EAE et des organismes pathogènes de la faune aquatique et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens;

ATTENDU QUE l'implantation d'une station de nettoyage d'embarcations sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Bleue s'inscrit également dans l'objectif de protéger le capital faunique des lacs Long et Beau utilisés par les villégiateurs et les résidents riverains;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est d'implanter ou d'améliorer les stations de nettoyage d'embarcations permettant de lutter contre les EAE ou les organismes pathogènes de la faune aquatique;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a notamment pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec;

ATTENDU QUE le programme « Stations de nettoyage d'embarcations » participe à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE) et les organismes pathogènes de la faune aquatique en encourageant l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations visant à prévenir l'introduction ou la propagation de ces espèces indésirables;

ATTENDU QUE cela contribue à la réduction de l'impact négatif des EAE et des organismes pathogènes de la faune aquatique et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens;

ATTENDU QUE l'implantation d'une station de nettoyage d'embarcations sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Bleue s'inscrit également dans l'objectif de protéger le capital faunique des lacs Long et Beau utilisés par les villégiateurs et les résidents riverains;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est d'implanter ou d'améliorer les stations de nettoyage d'embarcations permettant de lutter contre les EAE ou les organismes pathogènes de la faune aquatique;

ATTENDU QU'au moment du dépôt de cette demande de subvention, aucune plante exotique envahissante n'a été détectée dans les lacs Long et Beau

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Rivière-Bleue dépose une demande au programme « Stations de nettoyage d'embarcations » du MFFP et que Madame Claudie Levasseur soit la chargée de projet autorisée à déposer de projet au MFFP, signer les documents, effectuer les suivis avec le MFFP.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

#### **5.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18 h 45, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale

Maire